

30 novembre 2025 |



Ecrit par le 30 novembre 2025

Marché de Saint-Chamand : les entreprises de Fontcouverte déposent un recours contre la mairie d'Avignon



Le marché de Saint-Chamand, qui a lieu le dimanche à Avignon, va déménager avenue de Fontcouverte. Une décision qui ne fait pas l'unanimité, notamment auprès des entreprises de la zone d'activité. L'Association Pôle de Fontcouverte, présidée par Serge Perramond, a décidé de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Nîmes afin d'annuler cette décision.

En raison de mise en service d'un nouveau parking-relais, la municipalité d'Avignon se voit dans l'obligation de déplacer le marché qui prend place tous les dimanches à Saint-Chamand. La décision a été prise lors d'un conseil municipal le 25 février dernier, le marché dominical va désormais avoir lieu dans la zone d'activité de Fontcouverte. Il sera installé tout le long de l'avenue éponyme.



Ecrit par le 30 novembre 2025

Une décision pour le moins surprenante pour les chefs d'entreprises de Fontcouverte qui avaient fait part de leurs doutes à certains élus concernant les problèmes d'accès, de sécurité, mais aussi de propreté que pourraient engendrer ce déménagement.

Accès, sécurité, propreté

Selon le président de l'Association Pôle de Fontcouverte, Serge Perramond, le déménagement du marché de Saint-Chamand dans la zone de Fontcouverte va modifier considérablement la vie des entreprises locales. « Bien que ce soit un dimanche matin, cela va poser un problème d'accès aux entreprises, mais aussi un problème de stationnement puisque les clients du marché vont se garer de façon anarchique parce qu'il n'y a pas forcément de place à proximité », explique-t-il.

Si l'accès aux différents locaux est un problème mis en avant par les chefs d'entreprise, ce sont notamment les questions sécuritaires qui les inquiètent. « Imaginons un incendie, le marché risque d'empêcher certains accès aux pompiers, poursuit le président de l'association des entreprises de Fontcouverte. On nous dit que tout a été vu avec les pompiers mais à ce jour, je n'ai eu aucun écrit de la part des pompiers qui couvrent cette zone. »

La propreté est point qui pèse également sur la balance. L'association émet des doutes concernant la promesse de la mairie de trouver des solutions pour faire au mieux et permettre à la zone de rester propre.

Un résultat des votes étonnant

Si cette décision déplaît aux entreprises de la plus ancienne zone d'activité de Vaucluse sur le fond, la forme, elle aussi, dérange. Le 24 février, la veille de la délibération concernant le déménagement du marché de Saint-Chamand, l'association a eu rendez-vous avec Claude Tummino, délégué au développement économique, commercial et agricole, et Michel Adam, chef du département qualité de vie de la Ville, afin qu'ils présentent le projet et que l'association émette ses objections. « Ce rendez-vous s'est fait au cours d'une réunion plutôt conviviale autour d'un déjeuner, continue Serge Perramond. Cette convivialité n'était pas synonyme d'acceptation pour nous. »

Le lendemain de cette rencontre, les élus se réunissent lors d'un conseil municipal afin de délibérer. Les votes sont favorables. Le marché de Saint-Chamand va donc être déménagé dans la zone de Fontcouverte. « On a été fortement surpris au vu des objections que nous avions émises, explique le président de l'association. Dans la présentation préalable au vote, Monsieur Tummino a exprimé le fait qu'il avait rencontré les entreprises de Fontcouverte et qu'il avait eu leur accord, ce qui est faux. On considère qu'il a fait une présentation erronée de la situation lors du conseil municipal qui a mené à un vote favorable. »

Un recours contre la mairie

Une autre rencontre a eu lieu en mars au cours de laquelle les élus ont tenté de rassurer les entreprises de Fontcouverte sur les éventuels problèmes de sécurité, de propreté, et de circulation, en vain. « La



Ecrit par le 30 novembre 2025

zone de Foncouverte ne devrait pas être une solution de repli car c'est une zone professionnelle, c'est un outil de travail », affirme Serge Perramond.

C'est pour ces raisons que l'association a décidé de déposer un recours auprès de tribunal administratif de Nîmes, pour essayer de faire annuler cette délibération.